



Exemplarité Énergie et Climat

Une initiative de la Confédération



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Fiche d'information

Flux financiers respectueux du climat

3 mai 2023



Contexte et objectifs

Les participants aux marchés financiers jouent un rôle déterminant dans la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération et des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. L'Accord de Paris sur le climat stipule que les flux financiers doivent être orientés vers une économie à faible émission et résiliente au climat afin de soutenir la transformation de l'économie réelle vers zéro émission nette. L'initiative Exemplarité Énergie et Climat (EEC) accompagne les caisses de pension suisses et d'autres acteurs des marchés financiers dans cette voie.

Mesures

Les acteurs s'engagent à mettre en œuvre les cinq mesures communes suivantes :



1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre des biens immobiliers détenus directement

Les acteurs peuvent améliorer la compatibilité de leur portefeuille immobilier avec le climat en remplaçant les systèmes de chauffage fossiles par des systèmes renouvelables et en rénovant les bâtiments. Cela leur procure une influence directe sur les émissions de gaz à effet de serre en Suisse. La mesure prévoit que les acteurs mettent en œuvre une trajectoire de décarbonisation de leurs biens immobiliers détenus directement et qu'ils se fixent un objectif d'intensité des émissions de gaz à effet de serre pour l'année 2030. Ils s'efforcent par ailleurs de réduire les émissions de gaz à effet de serre à zéro net d'ici à 2050 conformément aux directives de la Confédération. De plus, le mix des sources de chauffage, y compris la part d'énergies renouvelables, fait l'objet d'un rapport annuel.



2. Dialogue actif avec les entreprises de portefeuille et exercice des droits de vote (« stewardship »)

Les acteurs recherchent activement le dialogue avec les sociétés de portefeuille particulièrement pertinentes pour le climat afin de promouvoir un développement vers l'objectif zéro net (= engagement). Cette ambition peut être réalisée de manière directe ou par le biais d'adhésions à des pools d'engagement ou à des initiatives collectives. La procédure d'escalade – c'est-à-dire le processus à suivre si le dialogue n'aboutit pas – doit être clairement définie et disponible en toute transparence. Lors de votes ou de votes par procuration aux assemblées générales, les acteurs s'engagent à rendre le comportement de vote compatible avec l'objectif zéro émission nette à l'horizon 2050.



3. Publication transparente d'indicateurs relatifs à l'impact sur le climat des actions et des obligations d'entreprises

Les acteurs élaborent un concept de mesure transparent, comparable et basé sur des normes établies, qui les informe de la compatibilité de leurs actions et obligations d'entreprises avec le climat. Le concept de mesure comporte notamment des chiffres clés sur les émissions de gaz à effet de serre ainsi que l'exposition aux combustibles fossiles et aux solutions climatiques telles les technologies à faible émission de carbone.



4. Sélection et contrôle des gestionnaires externes de fortune à l'aide de critères climatiques

Les acteurs mandatant des gestionnaires externes de fortune ou investissant par exemple dans des fonds ou des fondations de placement tiennent compte de questions relatives au climat lors de la sélection et du contrôle de leurs gestionnaires externes de fortune. Les acteurs peuvent exercer une influence indirecte sur l'orientation climatique de leur portefeuille en recherchant activement le dialogue avec les gestionnaires externes de fortune. Ils peuvent aussi contrôler la part des placements financiers gérés en externe pour lesquels les gestionnaires de fortune s'engagent avec les entreprises du portefeuille sur des questions relatives au climat.



5. Communication transparente des acteurs avec leurs parties prenantes

La communication est une préoccupation majeure d'EEC en vue de servir d'exemple. C'est pourquoi les acteurs informent une fois par an leurs personnes assurées et bénéficiaires de pensions de leurs progrès dans la mise en œuvre de leurs mesures ainsi que de l'atteinte de leurs objectifs spécifiques à chaque catégorie de placement.

Suivi

Afin de mesurer quels progrès ont pu être atteints par la mise en œuvre des mesures, EEC définit avec les acteurs des indicateurs appropriés. L'initiative crée ainsi de la transparence et une comparabilité entre les différents acteurs. Les indicateurs d'EEC s'appuient sur les Swiss Climate Scores du Conseil fédéral ainsi que sur les recommandations et les normes des organisations pertinentes telles que la Net-Zero Asset Owner Alliance et la Task Force on Climate-related Financial Disclosures.

Par exemple, l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des biens immobiliers détenus directement est recensée, laquelle met en relation les émissions de gaz à effet de serre avec la surface de référence énergétique. Cet indicateur permet de mesurer la trajectoire de réduction des gaz en provenance des biens immobiliers détenus directement et de contrôler la réalisation d'objectifs. En effet, les acteurs se fixent des objectifs ainsi que des objectifs intermédiaires individuels axés sur différents indicateurs. Ces objectifs sont à la fois exemplaires et mesurables.

Dans le cadre du suivi EEC, les chiffres-clés sont collectés chaque année et leur évolution est contrôlée. En complément, les acteurs réalisent une fois tous les deux ans les tests climatiques PACTA organisés par l'Office fédéral de l'environnement.

Communication

Outre l'activité d'information menée par les acteurs et adressée à leurs parties prenantes respectives, l'initiative EEC intègre les acteurs dans sa propre communication. Celle-ci comprend notamment des comptes-rendus réguliers sur l'évolution des valeurs cibles et mesurées. Un premier rapport annuel est prévu en 2024 (pour l'exercice 2023).

Exemplarité Énergie et Climat

Andrea Streit, Chef suppléant du secrétariat

andrea.streit@bfe.admin.ch

+41 58 467 44 50

www.vorbild-energie-klima.admin.ch/vbe/fr